

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/Le-sort-de-l-accompagnement-personnalise-dans-le-projet-d-arrete>



école & société

Le sort de l'accompagnement personnalisé dans le projet d'arrêté

- Éducation - Le collège -

Date de mise en ligne : jeudi 1er juin 2017

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

L'accompagnement personnalisé au collège (AP) avait été créé dans le cadre de la Refondation de l'École pour d'offrir à chaque élève l'aide dont il avait besoin afin de progresser dans ses apprentissages.

Alors que précédemment, les heures de soutien étaient réservées aux élèves en difficulté et s'effectuaient en dehors de la classe et du temps scolaire obligatoire, l'AP de la réforme du collège, organisé dans un esprit d'inclusion pour tous, s'adresse à chacun des élèves, quel que soit son niveau de réussite. Tenir compte des besoins de chacun ne signifie pas une baisse des exigences, bien au contraire.

Grâce à l'AP, l'occasion était donnée à beaucoup d'enseignants de différencier leur pédagogie au sein de la classe, soutenus par des dédoublement ou des co-animation de groupes.

Cette année, la très grande majorité des établissements ont organisé l'AP en utilisant les heures de marge.

Même s'il n'est pas question de supprimer l'accompagnement personnalisé, le projet d'arrêté met en danger ce dispositif, principalement pour deux raisons :

- Il n'y aura plus de cadrage national pour la répartition des enseignements de complément (Accompagnement personnalisé, Enseignements pratiques interdisciplinaires et Discipline non linguistique). Il sera donc tout à fait possible, selon les choix locaux, de ne réserver l'AP qu'à certaines classes, voire à certains élèves, pendant que d'autres n'en bénéficieront pas du tout. On peut même concevoir qu'un établissement choisisse de supprimer complètement l'AP.
- Les possibilités de travailler en groupe à faible effectifs ou en co-animation seront réduites puisque les trois heures de marge vont également servir à l'organisation des Langues et Culture de l'Antiquité, des Langues et Culture Régionales, des 6e bilangues et du renforcement de l'enseignement des langues en cycle 4. Comment ces choix seront-ils arbitrés localement ?

Cet éclatement du cadrage national fragilise l'AP, et risque de renforcer les inégalités.